



T +41 31 3266607
E gaelle.lapique@gruene.ch

Département fédéral de
justice et police (DFJP)

Envoyée par e-mail

[SB-Recht-](#)

Sekretariat@sem.admin.ch

Berne, le 3 décembre 2018

Modification de l'ordonnance 2 sur l'asile et de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers; mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse et indemnisation des cantons pour les frais se rapportant aux mineurs non accompagnés dans le domaine de l'asile et des réfugiés (consultation)

Madame la Conseillère fédérale,
Madame, Monsieur,

Les Verts saluent toute action et politique visant à faciliter l'intégration sociale, professionnelle et l'indépendance financière des personnes relevant du système de l'asile. Les modifications proposées vont dans ce sens et nous les soutenons donc.

1. Êtes-vous favorable à l'augmentation du forfait d'intégration, de 6000 francs aujourd'hui à 18 000 francs (art. 15 OIE)? **OUI**
2. Approuvez-vous l'inscription, dans l'OIE, du processus de première intégration et le recours au forfait d'intégration pour l'encouragement précoce de la langue chez les requérants d'asile en procédure étendue (art. 14a et 15 OIE) ? **OUI**
3. Êtes-vous favorable à l'augmentation du forfait global de manière à tenir compte des frais supplémentaires engagés par les cantons pour l'hébergement et l'encadrement des mineurs non accompagnés (MNA) dans le domaine de l'asile et des réfugiés (art. 22 et 26 OA 2) ? **OUI**
4. Approuvez-vous le fait que la part des frais supplémentaires engagés pour les MNA dans le domaine de l'asile et des réfugiés soit adaptée chaque année à la proportion de MNA dans l'effectif total (art. 22, al. 1 et 6, et 26, al. 1 et 6, OA 2) ? **OUI**

Nous vous remercions de l'accueil que vous réserverez à cette prise de position et restons à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, à l'expression de notre haute considération.

Regula Rytz
Présidente

Isabelle Iseli
secrétaire politique